



RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES nn

09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tél. : (226) 50 36 08 25 - Fax : (226) 50 36 26
13

E-mail : roppa@roppa-ao.org / cet_roppa@yahoo.fr / roppabf@liptinfor.bf

**ATELIER DE REFLEXION ET DE
CONCERTATION SUR LE
RECLASSEMENT DU RIZ DANS LA
BANDE TARIFAIRE DE LA CEDEAO**

3-4 Septembre 2012

Relevé des conclusions

Cérémonie d'ouverture

1. Les 3 et 4 Septembre 2012, s'est tenu dans la salle de Conférence de AfricaRice, l'atelier de réflexion et de concertation sur le classement du tarif Extérieur Commun de la CEDEAO. Cet atelier organisé par le ROPPA et AfricaRice a réuni des représentants des organisations de producteurs de riz, des ministères de commerce ou de l'agriculture des pays de la CEDEAO, des représentants des institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS), d' AfricaRice et de Oxfam International.
2. L'ouverture officielle a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de la République du Bénin., représentant le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cette cérémonie d'ouverture a connu également les allocutions du Président de la PNOPPAB, du DGA de AfricaRice et du président du ROPPA.

Déroulement des travaux

3. Plusieurs communications introductives ont été faites par (i) le Hub Rural au nom de la CEDEAO sur les initiatives mises en œuvre dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA pour promouvoir les filières rizicoles ; (ii) le Cadre Régional de Concertation des Organisations des producteurs de Riz (CRCOPR) portant sur ses activités ; (iii) AfricaRice sur les perspectives pour le marché régional du riz et l'évolution vers une politique commerciale régionale conforme aux objectifs de développement et de la sécurité alimentaire ; (iv) Le LARES sur les portées et limites des outils des instruments de promotion des filières rizicoles en Afrique de l'Ouest. Le LARES a également abordé la situation actuelle des négociations sur le TEC. Ces communications ont été suivies par des discussions. Il a été demandé aux représentants des structures publiques des différents pays (Ministère de l'Agriculture et Ministère du commerce) leurs contributions pour apporter des informations additionnelles sur la situation des négociations portées par le comité conjoint UEMOA-CEDEAO.
4. Deux groupes de travail ont été constitués pour approfondir les enjeux liés à la proposition de reclassement du riz dans le TEC et pour identifier les actions nécessaires à mettre en œuvre par le ROPPA.

Principales conclusions

5. L'analyse et les discussions dans les groupes de travail et en plénière ont abouti aux constats, conclusions et recommandations ci-après :
 - a) ***La progression de la production de riz en Afrique de l'Ouest.*** L'atelier a fait le constat d'une progression régulière de la production du riz dans les différents pays ceci en dépit de la faiblesse des investissements publics et la faible

rémunération des producteurs. Les investissements consentis par les Etats depuis la crise alimentaire de 2007/2008 ont permis d'obtenir un accroissement significatif de la production dans plusieurs pays, montrant ainsi la nécessité d'accroître les investissements publics pour augmenter la productivité et la production de riz et la capacité des acteurs de la filière, notamment les producteurs, si des conditions favorables sont réunies. Nonobstant les résultats encourageant des initiatives ainsi mises en œuvre par les Etats et les institutions d'intégration régionale, l'atelier partage le constat qu'il y a eu de nombreuses faiblesses qui ont limité l'impact de celles-ci. Il s'agit notamment du manque de coordination e/ou de cohérence avec les orientations des politiques définies antérieurement, la faiblesse voir l'absence de mesure pour assurer une bonne commercialisation des productions locales...

- b) Il y a certes une bonne dynamique en ce qui concerne l'accroissement de la production mais la région reste largement dépendante des importations sur le marché régional pour satisfaire les besoins des populations tirés par l'augmentation de la population et son urbanisation. Pour relever le défi les participants estiment que les Etats et les institutions régionales doivent poursuivre, renforcer et améliorer la qualité des investissements pour assurer un accroissement durable de la production ; soutenir la transformation pour répondre à la segmentation du marché et réguler le marché.
- c) Dans cette perspective, les participants estiment que le riz reste une filière stratégique à protéger de manière appropriée dans le cadre du TEC. A cet effet, la proposition actuelle de maintenir le riz dans la bande tarifaire de 10% reste inopportune. La plupart des pays producteurs d'Asie et les pays d'Amérique ont d'une des taux de protection plus importants avec des mesures sanitaires et liées à la qualité et d'autre part des mesures pour des achats institutionnels et de promotion d'une préférence pour le riz produit localement. Tout ceci contribue à largement à une bonne régulation des importations. L'Afrique de l'Ouest ne saurait faire autrement pour relancer véritablement les filières rizicoles et stimuler leur contribution à la réalisation de la sécurité/souveraineté alimentaire et à la réduction de la pauvreté.
- d) Au regard de cette incohérence évidente entre les initiatives et les efforts des Etats, des institutions régionales et des différents groupes d'acteurs (producteurs, institutions de recherche, ONG...) pour accroître l'offre de production et la proposition de protection tarifaire, les organisations des producteurs de riz estiment qu'il est nécessaire d'engager une concertation et un dialogue avec les décideurs et les structures compétentes des institutions régionales d'intégration (CEDEAO, UEMOA) et des Etats pour réviser la proposition actuelle de classer le riz dans la bande tarifaire de 10%. Pour les organisations des producteurs de producteurs, l'importance sociale, économique et son potentiel important dans le processus d'intégration régionale militent qu'il soit classé dans la bande tarifaire de 35%. Aussi, les études réalisées par le ROPPA et Oxfam et AfricaRice montrent –elles à travers plusieurs simulations, les nombreux avantages pour les producteurs, les

consommateurs, pour la création d'emplois et les économies nationales si le riz est classé dans la bande tarifaire de 35% avec des mesures de sauvegarde appropriées. est mieux protégé.

- e) L'atelier que la protection tarifaire avec des mesures de sauvegarde ne sauraient à elles seules maintenir et renforcer la dynamique actuelle de production. Il est nécessaire que les Etats et les institutions d'intégration régionale et les institutions de recherche continuent à consentir des investissements et prendre des initiatives pour (i) assurer un accroissement durable de la production régionale à travers une transformation des exploitation et l'intensification de la production ; (ii) améliorer la commercialisation et les revenus pour les producteurs et l'ensemble des acteurs qui s'investissent dans les filières rizicoles par le soutien à leurs initiatives, l'amélioration et l'application des mesures communautaires concernant le commerce régional; (iii) soutenir l'amélioration de l'accès des populations, notamment urbaines à la production locale pour un soutien à sa diffusion pour créer une préférence communautaire. Dans cette perspective les organisations des producteurs encouragent les Etats à maintenir et améliorer les achats institutionnels en cours depuis quelques années dans les différents pays.

- f) L'atelier a noté l'intérêt et l'engagement des structures des administrations publiques, les institutions régionales, à œuvrer aux côtés du ROPPA pour la mise en place de mesures et initiatives qui pourront assurer véritablement le développement des filières rizicoles en Afrique de l'Ouest et assurer ainsi sa pleine contribution dans les stratégies visant la réalisation de la sécurité/souveraineté alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Résolutions et recommandations

- a) Les participants recommandent au ROPPA de renforcer la participation des Op dans le processus des PNIA en soutenant la concertation et le dialogue entre les OP.

- b) Les organisations des producteurs recommandent au ROPPA de mettre en place un plaidoyer pour favoriser un reclassement du TEC dans la bande tarifaire de 35% avec des mesures de sauvegarde appropriées. Il s'agit également à travers ce plaidoyer un plaidoyer pour mobiliser des financements alternatifs complémentaires pour soutenir les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest ;

- c) Pour ce faire les organisations des producteurs de riz exhortent le ROPPA à collecter des informations additionnelles pour la construction de l'argumentaire du plaidoyer. Il s'agira de prospecter d'autres études existantes et/ou de réaliser des études complémentaires sur certaines thématiques pour éclairer la perception des paysans. Les études additionnelles pourront être réalisées avec l'appui de certains partenaires tels que AfricaRice, Oxfam International...;

- d) Les organisations des producteurs de riz recommande la participation du ROPPA au niveau du Comité conjoint CEDEAO – UEMOA sur le TEC ;
- e) L’atelier exhorte le ROPPA à conduire un processus participatif impliquant les principaux groupes d’acteurs (cibles et alliés) dans les pays et au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre de ce plaidoyer.
- f) Il est proposé l’organisation par le ROPPA d’une rencontre du bureau du CRCOPR dans de meilleurs délais pour définir une feuille de route du plaidoyer qui sera mis en œuvre. Cette rencontre devrait permettre de définir une feuille de route indiquant les actions, les responsabilités du ROPPA et de AfricaRice ainsi que les échéances. Il est suggéré d’engager une action d’information lors de la rencontre de la CEDEAO sur la réserve alimentaire prévue dans la semaine du 24 septembre à Abidjan, en Côte d’Ivoire.
- g) Le ROPPA remercie très sincèrement tous les partenaires qui le soutiennent dans le cadre de ses actions pour le développement des filières rizicoles en Afrique de l’Ouest. Il souhaite pouvoir toujours bénéficier de l’appui technique de AfricaRice pour avoir toujours une meilleure compréhension des dynamiques des filières rizicoles et des acquis et enjeux des politiques nationales et régionales touchant les filières rizicoles. Le ROPPA va travailler à mobiliser d’autres partenaires pour soutenir son processus.

Motion de remerciements

Le ROPPA et l’ensemble des participants à l’atelier remercient le Gouvernement et le Peuple béninois pour l’accueil chaleureux et pour toutes les facilités accordées dans l’organisation du présent atelier.

Le ROPPA réitère ses sincères remerciements à l’ensemble des partenaires qui ont répondu à son appel, en particulier AfricaRice pour sa contribution à l’organisation de cet atelier, ainsi que ses convictions concernant la capacité des rizicultures ouest-africaines à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté.